

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 4961 - LUNDI 3 MARS 2025

MAGISTRATURE

Denis Sassou N'Guesso appelle à une justice respectueuse de la loi



Le président de la République, Denis Sassou N'Guesso lors de l'audience consacrée à la rentrée judiciaire de la Cour suprême

En sa qualité de président du Conseil supérieur de la magistrature, le chef de l'Etat a saisi l'opportunité de la rencontre solennelle de la plus haute juridiction nationale pour rappeler les missions qui incombent à cette institution et à ses animateurs.

« Pour l'année 2025, j'exige à tous les degrés de juridiction et à tous les niveaux de l'organisation judiciaire, des résultats plus éloquents », a déclaré le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, lors de l'audience consacrée à la rentrée judiciaire de la Cour suprême, le 28 février, au Palais des congrès à Brazzaville.

Page 9

SÉCURITÉ CIVILE

Impliquer tous les acteurs de la chaîne pour plus d'efficacité



Le commandant de la sécurité civile présidant la causerie-débat/Adiac

La commémoration de la Journée mondiale de la sécurité civile, le 1^{er} mars, a donné lieu à l'organisation, le 28 février par le commandement de la sécurité civile, d'une causerie débat pour sensibiliser la population à ses missions qui consistent, entre autres, à prévenir les risques, intervenir en cas de catastrophes et sensibiliser la population.

Organisée sur le thème « La protection civile, gage de sécurité pour la population », la rencontre a été l'occasion, pour le commandement de la sécurité civile, d'inviter les différents acteurs de la chaîne à une collaboration étroite permettant de maximiser les ressources pour assurer une intervention rapide, organisée et plus efficace.

Page 5

FESPAM 2025

Des artistes de la diaspora reçus par la ministre de la Culture

En perspective du lancement international, en juin prochain au siège de l'Unesco, de la douzième édition du Festival panafricain de musique (Fespam), la ministre de l'Industrie culturelle, touristique, artistique et des Loisirs, Lydie Pongault, a échangé le 28 février à Paris, en France, avec des jeunes talents, chorégraphes, scénaristes et acteurs culturels de la diaspora.

La rencontre à laquelle ont pris part l'ambassadeur délégué permanent du Congo auprès de l'Unesco, Henri Ossebi, et le Commissaire général du Fespam,



Le présidium de la rencontre du 28 février à Paris/Adiac diaspora et les institutionnels en charge de la culture.

Hugues Gervais Ondaye, avait pour objectif d'établir des passerelles entre acteurs culturels de la

Page 13

GOUVERNANCE FORESTIÈRE

Encore des défis à relever

En partenariat avec le projet forêts, gouvernance, marché et climat, des organisations de la société civile avec en tête l'Observatoire congolais des droits de l'homme invitent le

gouvernement à relever les défis de la gouvernance forestière.

Au cours d'une rencontre élargie aux communautés locales et aux peuples autochtones, le 28 février,

des organisations de la société civile ont fustigé la lourdeur dans la mise en œuvre de certains processus de gouvernance de ce secteur, notamment dans les départements forestiers où le conflit homme-éléphant constitue réelle une préoccupation pour les populations.

Page 3

EDITORIAL

Les prix flambent

Page 2

ÉDITORIAL

Les prix flambent

En silence, sur les marchés de Brazzaville, les prix des produits de première nécessité grimpent quotidiennement. Du fofou, aliment de base pour la plupart des familles congolaises aux denrées issues de l'import, le cours suit une pente ascendante vertigineuse. Le panier de la ménagère en est si affecté que les mamans qui le portent déchantent en permanence.

S'ajoute à cette inflation galopante la conjoncture « énergétique » rendue incertaine par les frictions apparues entre le collège syndical de la société Énergie électrique du Congo (E2C) et le gouvernement. Opposés aux réformes censées permettre à l'entreprise de répondre aux exigences d'une clientèle en quête de prestations irréprochables, les travailleurs menacent de recourir à la grève si l'accord conclu avec l'opérateur public sénégalais, Senelec, n'est pas abandonné.

Enfin de compte, le gouvernement et les syndicats de E2C sont tombés d'accord pour poursuivre le dialogue. C'est la conclusion que l'on peut tirer de la rencontre du 26 février, au cours de laquelle, coupant la poire en deux, les deux parties ont décidé de surseoir à la mise en œuvre de l'accord avec Senelec. Un comité technique livrera dans les semaines à venir le résultat de ses analyses. La tension est retombée, pas la suspicion.

Une requête chassant une autre, le 21 février, le tour est revenu aux sociétaires des transports en commun de rappeler au gouvernement les termes des pourparlers qui avaient abouti, il y a de cela plusieurs mois, à la suspension de leur grève : ils pointent dans leur déclaration les contrôles « abusifs », la dégradation des routes nationales et voiries urbaines, l'augmentation des prix du carburant à la pompe puis terminent la course sur l'annonce d'une grève de trois jours, le 5 mars, avant de faire payer aux usagers le relèvement des tarifs de transport.

Pour l'électricité, la solution provisoire est rappelée plus haut. Pour les transports en commun, le gouvernement ne fermera sans doute pas la porte du dialogue, mais il convient de noter que la surenchère des prix agitée à chaque mouvement de grève dans ce secteur doit être traitée avec sérieux. Car au milieu, le lourd tribut des revendications des uns et des autres est toujours payé par la population.

Les Dépêches de Brazzaville

CONGO-AFRIQUE DU SUD

Renforcer la coopération entre les Parlements des deux pays

Le nouvel ambassadeur de la République d'Afrique du Sud au Congo, Mziwamadoda Uppington Kalako, a échangé le 26 février à Brazzaville avec le président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba, sur la nécessité de renforcer la coopération parlementaire entre les deux pays et de consolider les relations économiques.

Au cours de la visite de courtoisie, les deux personnalités ont discuté des relations existant entre le Parlement sud-africain et le Parlement congolais, notamment des échanges pouvant intervenir surtout au niveau des commissions permanentes, mais aussi au Parlement panafricain qui est basé en Afrique du sud. Au sortir de cette audience, le diplomate Sud-africain en poste à Brazzaville a pris l'engagement d'échanger de plus en plus avec les commissions, surtout celles chargées des affaires étrangères afin de discuter des accords qui lient les deux pays.

« C'est vrai, nous avons des relations qui datent depuis longtemps, lorsque le Congo a supporté l'Afrique du Sud pendant l'apartheid, mais nous avons beaucoup de secteurs d'activités que nous allons pouvoir considérer afin de les renforcer maintenant. Parmi ces secteurs, il y a le tourisme pour faciliter l'échange entre nos populations. Je fais allusion au tourisme parce que beaucoup de Sud-Africains ne maîtrisent pas ou ne connaissent pas cette



Isidore Mvouba et Mziwamadoda Uppington Kalako entourés de leurs collaborateurs/DR

richesse dont dispose le Congo et ce sont des choses que nous allons pouvoir offrir à nos populations », a expliqué Mziwamadoda Uppington Kalako à sa sortie d'audience.

S'agissant des relations économiques entre les deux pays, l'ambassadeur d'Afrique du Sud a rappelé que des hommes d'affaires de son pays sont présents au Congo dans les mines et à travers la société de téléphonie mobile MTN. « Nous avons certaines compagnies qui ont déjà

investi au Congo, mais notre souhait est que le nombre des hommes d'affaires Sud-Africains puissent augmenter. Nombreux veulent arriver et bénéficier de la protection. Nous sommes présents dans les mines, MTN, certains sont au niveau de Pointe-Noire. Nous devons également développer le commerce parce que le Congo est un pays riche », a laissé entendre le diplomate Sud-africain.

Parfait Wilfried Douniama

Les Dépêches de Brazzaville, Le Courrier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Conseillère de direction : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Direction des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédaction en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Christian Brice Elion, Rominique Nerplat Makaya
Grand reporter : Nestor N'Gampoula
Service Société : Guillaume Ondzé (chef de service), Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé, Roger Ngombé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé
Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durlly Emilia Gankama (cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Chef d'agence : Victor Dosseh
Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat - Immeuble Les Palmiers.
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Direction de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Rédaction : Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo
Comptabilité, administration, ventes : Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé / Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

SECRETARIAT DE REDACTION

Secrétariat général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo
Chef de service : Clotilde Ibara
Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

PAO - MAQUETTE

Chef de service PAO : Eudes Banzouzi
Chef de service : Cyriaque Brice Zoba
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint Edgard Ibara, Jeff Tamaff

INTERNATIONAL

Direction : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende

Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma,
Bureau de Bruxelles : Dani Ndungidi, Adrienne Londole

ADMINISTRATION - FINANCES

Direction : Kiobi Abira
Assistant à la direction : Bermely Ngayouli, Emeline Loubayi
Chef de service RHC : Vesna Mangondza, Martial Mombongo, Armelle Mounzeo
Chef de service Audit : Arcade Bikondi, ,
Chef de service Comptabilité : Wilfried Meyal
Itoua Ossinga, Mbossa Viny

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordination, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Hortensia Olabouré, Marina Zodialho, Sylvie Addhas, Mibelle Okollo
Chef de service diffusion : Guylin Ngossima
Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moubelé Ngono

COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL

Direction : Guillaume Pigasse
Secrétariat : Presly Raëlle Mouanga Kibhat

LOGISTIQUE ET SECURITE

Direction : Gérard Ebami Sala
Adjoint à la direction : Elvy Bombete
Coordonnateur :
Rachyd Badila (Chef), Jules César Olebi, Siméon Ntsayoulo, Jean Bruno Ndokagna

INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS

Direction : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate

Mbenguet Okandze (chef de service), Myck Mienet Mehdi, Narcisse Ofoulou Tsamaka, Darel Ongara.

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Responsable : Émilie Moundako Éyala
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville

MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Responsable : Maurin Jonathan Mobassi
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma

CENTRE DE REFLEXION SUR

L'INTEGRATION REGIONALE
Direction : Emmanuel Mbengué

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo . Tél.: (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr

Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

*Journal imprimé dans les presses de l'Imprimerie Nouvelle du Congo, 4 rue des Galois, ZI Mpila, Brazzaville, République du Congo. Tél. +242 05 200 6565,
eMail : contact@inc-sa.com,
site Internet www.inc-sa.com

GOUVERNANCE FORESTIÈRE

La société civile identifie les défis majeurs

L'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH) a organisé, le 28 février à Brazzaville, avec l'appui du projet Forêts, gouvernance, marché et climat, une réunion de plaidoyer de la société civile sur les processus de gouvernance forestière, climatique et foncière.

L'objectif de la rencontre a été d'identifier les nouveaux défis majeurs de la gouvernance forestière en lien avec les processus de gouvernance en cours, à savoir l'APV/Flegt, la REDD+, l'Itie et le partenariat forestier.

Cet atelier a aussi permis aux représentants des associations de la société civile, de la communauté locale et des peuples autochtones d'exprimer leurs préoccupations majeures, en lien avec ces processus de gouvernance.

« Nous faisons partie des organisations de la société civile et nous avons des préoccupations sur les questions de gouvernance forestière, climatique et foncière. Les communautés locales et peuples autochtones ont pratiquement les mêmes préoccupations », a indiqué la directrice exécutive de l'OCDH, Nana Synthia Kiyindou Yombo.

Car, « dans les départements forestiers comme la Sangha et la Likouala, par exemple, il y a un conflit homme-éléphant qui jusque-là ne semble pas être réglé. Il y a autant de préoccupations que nous voulons exprimer à travers cette réunion qui nous permet d'exprimer notre voix », a poursuivi la directrice exécutive de l'OCDH.

La lourdeur dans la mise en œuvre de certains processus de gouvernance a fait partie des sujets évoqués au cours de cette rencontre qui succède à celle organisée par l'OCDH, les 24 et 25 février. Celle-ci portait sur l'analyse des grilles de légalité forestière en République du Congo.

Lopelle Mboussa Gassia

SECTEUR DE L'ÉLECTRICITÉ

L'Assemblée nationale demande la suspension de la convention d'affermage

Le président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba, a appelé le 27 février, au cours de la séance de la question d'actualité, le gouvernement à suspendre le processus de privatisation du secteur de l'électricité afin d'éviter des remous dans le pays à quelques mois de l'élection présidentielle de 2026.

La représentation nationale a interpellé le ministre de l'Énergie et de l'Hydraulique, Emile Ouosso, sur les revendications des partenaires sociaux dans le cadre du processus de mise en concession des différents segments de l'électricité engagé ainsi que les dispositions prises par l'exécutif pour garantir la réussite sans remous de cette démarche. Après avoir écouté les réponses du gouvernement, le président de l'Assemblée nationale a rappelé le contexte particulier dans lequel est menée cette démarche.

« Dans une année, nous allons affronter une élection majeure, et je n'aimerais pas qu'au cours de cette année qui précède celle qui suit, qu'il y ait des remous dans le pays. Donc, le processus engagé doit se faire sans remous. Malgré tout, je constate que c'est mal parti, c'est mal barré. La démarche a été quelque peu améliorée puisque le Premier ministre met en place un comité technique, nous osons croire que ce comité technique va faire de telle sorte que la démarche se passe sans remous pour le bien et de l'entreprise et du peuple

congolais », a souhaité Isidore Mvouba.

En attendant l'aboutissement des négociations à travers le comité technique, le président de la chambre basse du Parlement a souhaité « qu'on suspende tout » pour laisser la commission technique interministérielle achever son travail et proposer des solutions idoines. « L'Assemblée nationale a vocation à contrôler l'action du gouvernement, si nous constatons que cela ne marche pas, on va le rappeler », a-t-il conclu.

En effet, répondant aux questions du député Fidèle Mbossa, le ministre Emile Ouosso a annoncé l'ouverture par le Premier ministre des discussions avec les partenaires sociaux afin de relire les conventions en relevant les points d'attention, apportant les amendements éventuels qui pourront être des avenants et en proposant si nécessaire le modèle qu'ils trouveront le plus adapté que celui choisi par le gouvernement. Il a, par ailleurs, rappelé aux députés que le but de la réforme

amorcée en 2003 est, entre autres, d'améliorer la gouvernance et attirer les investissements privés dans le secteur ; renforcer les capacités opérationnelles ; optimiser les performances techniques, la qualité du secteur public et rétablir l'équilibre financier du secteur ; promouvoir l'accès à l'énergie pour tous.

Quant à la convention d'affermage, Emile Ouosso l'a définie comme étant un contrat de délégation de gestion de services publics par lequel l'autorité déléguée confie un tiers contre paiement d'une redevance le mandat de gérer le service public de l'électricité à ses frais, risques et périls. « Je voulais ici rassurer au nom du gouvernement que rien n'est vendu. Tous les titres fonciers et tous les documents afférents au patrimoine électrique de l'État congolais sont dans l'immeuble de E2C et dans le processus de mise en concession, aucun titre foncier n'a été appelé, ni évoqué, aucune facture n'a été soustraite ou offerte en garantie », a-t-il tenté de se justifier.

Parfait Wilfried Douniama

LE FAIT DU JOUR

La diplomatie des grands bénéficiaires

Loin de la ligne de front et des tranchées du conflit à l'Est de l'Europe, dans lequel chaque jour que Dieu fait une vie ukrainienne ou russe est fauchée, se profile l'espoir de voir le courage de se parler prendre le pas sur celui de se tirer dessus.

Le rapprochement acté en plusieurs scènes ces dernières semaines, entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie, dessine peut-être les contours d'une nouvelle relation dans laquelle ces deux principaux acteurs de la scène internationale embarqueront le reste des nations. Tout en préservant leurs intérêts respectifs, elles s'engagent à éloigner les perspectives d'une troisième guerre mondiale qui serait assurément plus dévastatrice que les deux précédentes.

Cette dynamique d'apaisement enclenchée par le nouveau locataire de la Maison Blanche a la

chance de se consolider au regard du contexte actuel. En effet, après trois années d'un conflit meurtrier, sans le déclarer ouvertement, les belligérants sont quoi que l'on pense éprouvés par l'ampleur des destructions et des pertes humaines. En ouvrant la brèche du dialogue avec ses homologues russe et ukrainien, le président américain pourra rallier à la cause de la paix les autres dirigeants dont les agendas, au long des trois dernières années, sont apparus peu compatibles avec cette démarche.

En tout état de cause, le poids de Washington dans la relation euro-atlantique et l'implication de l'administration américaine sortante dans le conflit en Ukraine, à travers la fourniture d'aides diverses à Kiev, faisaient dire aux observateurs avertis que seule une « entente » entre les États-Unis et la Russie faciliterait le règlement de la situation. Cela est aussi l'explication que l'on donne au Kremlin de la rencontre organisée le 18

février dernier à Riyad, en Arabie saoudite, entre les plus hauts diplomates des deux pays. À savoir faire renaître un minimum de confiance qui permettra la mise en œuvre progressive d'un calendrier de travail susceptible de mettre un terme à la guerre en Ukraine

Le 24 février dernier marquait l'entrée dans la quatrième année de ce conflit. Côté ukrainien, cette date a donné lieu à des manifestations symboliques, la plus remarquée étant la présence à Kiev d'une forte délégation des dirigeants européens venus réaffirmer leur soutien aux autorités du pays. À signaler aussi la rencontre à Washington entre les présidents Donald Trump et Emmanuel Macron de laquelle on peut retenir, en dépit de quelques divergences d'approche entre les deux chefs d'État, que nul ne s'oppose fondamentalement au retour à la paix. Les souffrances endurées par les populations civiles de part et d'autres devraient être le catalyseur de cette volonté de sceller le sort de la canonnade.

À Bruxelles, capitale de l'Union européenne (UE), des voix se sont élevées pour dénoncer l'exclusion du continent des pourparlers américano-russes concernant la paix en Ukraine. Le moment est peut-être venu pour l'UE, consciente de ce que le conflit se déroule sur son sol, de prendre la place qui lui revient dans ce processus en élevant sa diplomatie au rang où elle doit être.

En se rendant à Washington, le président Emmanuel Macron a fait un pas important dans ce sens. Il en restera un deuxième, un troisième, et pourquoi, pas beaucoup d'autres encore par d'autres acteurs de haut rang pour espérer peser dans la balance des choix pour la paix en Ukraine et plus globalement pour une Europe jouant le jeu de l'unité globale. Avec un effet d'entraînement à l'échelle de notre monde en quête de stabilité et de développement.

Gankama N'Siah

INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES

Le siège du Datacenter national sera inauguré au mois de novembre

Amorcés au début de l'année dernière, les travaux de construction du nouveau Datacenter national à Brazzaville sont déjà exécutés à plus de 80%. L'ouvrage sera inauguré au mois de novembre, selon le ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Économie numérique, Léon Juste Ibombo, qui a visité le chantier le 28 février, en compagnie du directeur général par intérim de la Banque africaine de développement (BAD), région d'Afrique centrale, le Dr Solomane Koné.

Érigé sur l'ancien site de l'Union africaine des postes et télécommunications situé en face du camp de la milice, dans le deuxième arrondissement de Brazzaville, Bacongo, le nouveau Datacenter national est financé par la BAD à hauteur de 13 millions de dollars. Les travaux débutés au début de l'année 2024 avancent à un rythme satisfaisant.

Confiés à une entreprise chinoise, ces travaux portent sur la construction d'un immeuble moderne de trois niveaux avec un sous-sol. Le bâtiment servira de siège technique du Datacenter national et permettra dorénavant au Congo de stocker, de traiter, d'y héberger l'ensemble des données numériques et applications développées sur place. L'objectif du projet est de garantir la souveraineté, la sûreté numérique et électronique du Congo et de toute la sous-région.

Limmeuble comprendra des salles d'hébergement des serveurs, de contrôle, de supervision et de conférence, ainsi qu'un local technique dans lequel seront logés les équipements d'énergie et de climatisation.

A l'issue de la visite, le ministre Léon Juste Ibombo a exprimé son satisfecit au regard de l'évolution du chantier.

« Les travaux de construction du Datacenter ont beaucoup progressé et tendent vers la fin, c'est une fierté pour le Congo. Je saisis l'occasion pour saluer la BAD qui a financé à 90% les travaux sans la quote-part de l'Etat. Il reste que le gouvernement mette les bouchers doubles afin qu'au plus tard le 28 novembre prochain, le chef de l'Etat procède à sa mise en service. A terme, ce datacenter permettra au Congo de



Le siège du Datacenter national en construction / Adiac

garantir la sécurité de ses données numériques », a affirmé le ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Économie numérique.

Peu avant cette visite du chantier, Léon Juste Ibombo a échangé avec la délégation de la BAD pour faire le point de l'exécution des projets numériques co-financés par les deux parties. Parmi les chantiers évoqués, il y a le projet CAB qui est déjà arrivé à son terme.

Mais tenant compte de son importance dans un pays qui a inscrit l'économie numérique parmi les six piliers de développement et inclus dans le Plan national de développement 2022-2026, les deux personnalités ont souhaité que le projet CAB, qui a permis la connectivité en fibre optique du Congo avec le Cameroun et la République centrafricaine, soit renouvelé.

Firmin Oyé

ECOLE PRIMAIRE SOPROGI

Des milliers d'élèves protégés contre les vers intestinaux

Dans le cadre de la protection des élèves contre les vers intestinaux, l'Association dynamique des jeunes du quartier Asecna (ADJA) a initié, sous la supervision de son président d'honneur, Hyacinthe Ingani, une opération de protection des écoliers contre les parasites précités en leur administrant gratuitement des vermifuges.

Le 28 février, l'opération a visé plus de 1500 élèves de l'école primaire Soprogé, située dans le quatrième arrondissement de Brazzaville, Mougali. L'occasion a été tout indiquée au président du Conseil d'administration du laboratoire Ubipharm Congo et président d'honneur de l'ADJA, Hyacinthe Ingani, de rappeler à l'assistance le bien-fondé de ce geste qui s'inscrit, selon lui, dans le cadre des activités de santé publique qu'accomplissent tous les acteurs de ce sous-secteur d'activités. « Nous remercions tout le monde qui adhère à notre initiative de protéger les écoliers, avenir de demain, contre les parasites qui nuisent à la santé humaine. Si un enfant n'a pas un corps sain, il ne peut pas bien faire des études. Je vous invite à cet effet à s'associer à notre initiative pour qu'ensemble nous parvenions à assurer un avenir radieux à notre progéniture », a-t-il déclaré.

De son côté, le président de l'ADJA, Venance Tchikaya Bouya, a noté que son organisation a pour but, entre autres, de promouvoir l'éducation et de lutter contre les



Hyacinthe Ingani administrant des vermifuges à un échantillon d'écoliers / Adiac

antivaleurs. En se préoccupant de la santé des écoliers, a-t-il poursuivi, son association, aux côtés des autres structures sociales visant les mêmes objectifs, participe à l'édification d'une société congolaise qui milite pour la promotion des valeurs positives.

Par ailleurs, il a indiqué qu'assurer la santé des écoliers, c'est bien

mais les protéger c'est meilleur. C'est ainsi que son organisation s'est investie à construire le mur de l'école Soprogé et à aménager le portail afin d'assurer la sécurité des écoliers, du personnel administratif et des enseignants.

Prenant la parole à son tour, le directeur de l'école primaire Soprogé, Vladimir Diyenga, a remercié

les organisateurs de cette cérémonie pour l'attention qu'ils ont portée sur son établissement et ses élèves. Il a, en outre, salué l'engagement du président du Conseil d'administration du laboratoire Ubipharm Congo pour son soutien multiforme dans la réussite de cet événement.

Roger Ngombé

GOUVERNANCE

Un plan stratégique de la réforme de l'État adopté

Le Plan stratégique de la réforme de l'État (PSRE) pour la période 2025-2029 a été adopté le 26 février en Conseil des ministres.

L'outil de programmation des réformes est le fruit d'un processus largement graduel porté par le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la Réforme de l'État, Luc Joseph Okio. Il devrait permettre au Congo de disposer, à l'horizon 2035, d'une administration moderne, performante, équitable, inclusive, fondée sur des valeurs éthiques, au service de la population.

Considéré comme la feuille de route des réformes envisagées par le gouvernement, le PSRE incarne non seulement la vision politique dans ce domaine, mais aussi la volonté des autorités de moderniser les institutions. En s'attaquant aux défis de la gouvernance publique, il contribuera au renforcement des mécanismes de transparence et d'efficacité.

Fiacre Kombo

SÉCURITÉ CIVILE

Une collaboration entre les différents acteurs pour une réponse efficace

Le commandement de la sécurité civile va célébrer, le 1er mars à Brazzaville, la Journée mondiale de la sécurité civile. Prélude à cet événement, une causerie-débat autour du thème « La protection civile, gage de sécurité pour la population » a été organisé, le 28 février à son siège.

Le thème de la causerie-débat a été développé par le lieutenant-colonel Romaric Mengue-Matondo, directeur de l'Administration et du personnel, point focal auprès de l'Organisation internationale de la protection civile (OIPC). Parlant de ses missions qui incluent quatre dimensions dont la prévention des risques : identifier et sensibiliser les citoyens et les intervenants potentiels pour la population ; la préparation : former et sensibiliser les citoyens et les intervenants aux comportements à adopter en cas de crise ; intervention : mobiliser les ressources nécessaires pour répondre rapidement et efficacement aux situations d'urgence ; rétablissement : aider les communautés à se remettre des impacts des catastrophes et reconstruire.

La protection civile, a indiqué le point focal auprès de l'OIPC, est souvent confondue à la sécurité civile, alors qu'elle se concentre spécifiquement sur la protection des personnes et des biens en cas de catastrophe. La sécurité civile, quant à elle, englobe un cadre plus large, incluant la sécurité publique et la gestion des risques à long terme.

Le lieutenant-colonel Romaric Mengue-Matondo a laissé entendre que la protection civile implique une multitude d'acteurs, notamment les gouvernements qui établissent les politiques et les réglementations en matière de sécurité civile; les services d'urgence comprenant les pompiers, les ambulanciers, les forces de l'ordre qui eux interviennent directement

lors des crises; les organisations non gouvernementales et les bénévoles qui apportent un soutien essentiel lors des interventions et des opérations de secours. Enfin, en ce qui concerne la population, chaque citoyen a un rôle à jouer dans la protection civile, que ce soit par la sensibilisation ou par la participation à des formations.

Pour preuve, a-t-il dit, la collaboration entre les différents acteurs est cruciale pour une réponse efficace. Une coordination adéquate permet de maximiser les ressources et d'assurer une intervention rapide et organisée.

Célébré chaque année le 1er mars par l'OIPC, la Journée mondiale de la sécurité civile a pour objectifs de sensibiliser le public à l'importance de la protection civile

et aux mesures de prévention contre les catastrophes ; de rendre hommage aux acteurs de la protection civile (secouristes, pompiers, forces de l'ordre, personnel médical, bénévoles, etc.) ; d'encourager la préparation et la résilience face aux risques majeurs tels que les tremblements de terre, les incendies, les inondations et les pandémies ; de favoriser la coopération internationale en matière de gestion des urgences et de secours ; de promouvoir l'éducation et la formation aux premiers secours et aux plans d'urgence. Concluant son propos, le lieutenant-colonel Romaric Mengue-Matondo a souligné que ces exemples montrent comment les actions de la protection civile impactent directement la sécurité de

la population. En mettant l'accent sur la prévention, la préparation, l'intervention et le rétablissement, la protection civile contribue à réduire les risques et à protéger les vies humaines face aux crises. Elle est donc un gage de sécurité pour la population. Il est essentiel que chaque acteur, qu'il soit gouvernemental, associatif ou citoyen, s'engage activement dans cette démarche pour renforcer la résilience collective face aux défis futurs.

Après un jeu de questions/réponses avec l'animateur de la causerie-débat, le lieutenant-colonel Romaric Mengue-Matondo, les participants et les différents partenaires invités ont eu à se faire une idée de la réalité sur le terrain...

Guillaume Ondze

COOPÉRATION

Un partenariat pour lutter contre la pandémie du VIH/sida

Le directeur général du Centre national de formation en sciences, démographie et planification (CNFSDP), Johs Stephen Yoka Ikombo, a signé le 26 février à Brazzaville un accord de partenariat avec le Dr Cécile Mapapa Miakassissa, directrice du Programme national de lutte contre le VIH/sida et les infections sexuellement transmissibles (PNLS/IST), pour renforcer les capacités dans les domaines de la gestion écologique, du suivi-évaluation et de la recherche scientifique.

L'accord de partenariat s'inscrit dans le cadre du renforcement des capacités stratégiques nationales de lutte contre le sida et les IST. Les retombées attendues de ce partenariat devraient non seulement renforcer l'efficacité des interventions actuelles, mais également favoriser une meilleure planification des futures actions préventives et de soins.

Les responsables du CNFSDP et du PNLS/IST se sont accordés pour la formation et le renforcement de capacités des agents du PNLS/IST afin de produire de meilleures données statistiques qui permettront de suivre et évaluer l'évolution de la lutte contre ces maladies au Congo. « A travers cet accord, nous nous engageons à partager nos connaissances et à développer des formations spécifiques en statistique, démographie et planification qui sont les outils essentiels pour une meilleure compréhension et gestion de l'épidémie à VIH. Nous croyons fermement que cette collaboration permettra d'améliorer la qualité et la précision de données recueillies et d'optimiser ainsi les stratégies de prévention et de traitement contre le VIH/sida et les infections

sexuellement transmissibles », a déclaré la directrice du PNLS/IST.

Relever les défis du VIH/sida

« Ce partenariat marque une étape importante dans la lutte commune contre le VIH/sida, les IST qui sont des maladies qui continuent d'affecter profondément nos communautés. Cet accord de partenariat est un symbole de volonté commune et du travail ensemble pour la santé et le bien-être de la population congolaise », a renchéri le Dr Cécile Mapapa Miakassissa, directrice du PNLS/IST.

La collaboration entre les deux institutions publiques, en combinant des expertises, permettra de consolider les aptitudes et de relever les défis de lutte contre ces fléaux de manière plus efficace et plus coordonnée.

Par ailleurs, cette initiative s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des orientations du gouvernement, sous l'instruction du président de la République, Denis Sassou N'Guesso, qui considère la santé publique et la lutte contre les pandémies comme une priorité majeure.

« Aujourd'hui, nous venons de signer un accord de partenariat avec le PNLS/IST. Nous sommes



un établissement qui forme dans le domaine de statistique, de la planification et de la démographie y compris d'autres domaines approximatifs. Nous avons signé cet accord afin que les gens du PNLS puissent encore produire de bonnes données qui permettront d'évaluer l'évolution de la lutte contre le VIH/sida au

Congo », a indiqué Johs Stephen Yoka Ikombo, directeur général du CNFSDP.

Signalons qu'après quarante ans d'existence, le CNFSDP, l'unique école étatique de formation dans les domaines de la statistique, la planification et leurs domaines connexes, a déjà formé plus de 1190 diplômés. Il a lancé sa première rentrée aca-

Echange des parapheurs/Adiac
démique le 25 novembre 2024. Créé par la loi n° 18 - 2023 du 27 mai 2023 en remplacement du Centre d'application de la statistique et de la planification, le CNFSDP est un établissement public à caractère administratif, doté de la planification juridique et d'une autonomie financière.

Fortuné Ibara



AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊTS
AMI n° 001/MASSAH/PSIPJ-UGP/2025
POUR LA CONSTITUTION DU FICHIER FOURNISSEUR DU PROJET DE PROTECTION SOCIALE
ET D'INCLUSION PRODUCTIVE DES JEUNES (PSIPJ)

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le souci d'atténuer les risques du COVID-19 sur les conditions de vie des ménages, le gouvernement de la République du Congo a négocié et obtenu auprès de l'Association Internationale de Développement, Groupe Banque mondiale, un financement additionnel pour le Projet de Protection Sociale et d'Inclusion Productive des Jeunes (PSIPJ), projet sous la tutelle du Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité et de l'Action Humanitaire (MASSAH).

L'objectif de développement du Projet est de fournir une aide au revenu d'urgence aux ménages touchés par la crise sanitaire et économique de la COVID-19 et d'accroître l'accès aux filets de sécurité productifs pour les ménages et les jeunes pauvres et vulnérables dans les zones de couverture du projet.

Le projet comprend quatre (4) composantes actives : (i) expansion du programme Lisungi pour le relèvement (composante 2); (ii) renforcement du système de protection sociale (composante 3); (iii) gestion, suivi et évaluation du projet (composante 4); (iv) inclusion productive des jeunes vulnérables âgés de 18 à 35 ans (composante 6).

La composante 6, qui est réservée à l'inclusion productive des jeunes, à deux (2) sous-composantes : La sous-composante 6.1 chargée de la formation à l'auto-emploi;

La sous-composante 6.2 chargée de la formation en apprentissage d'un métier.

Le présent avis à manifestation d'intérêt a pour objectif d'identifier et d'enregistrer des fournisseurs et prestataires éligibles par domaine d'expertise dans la base de données du Projet de Protection Sociale et d'Inclusion Productive des Jeunes, afin de leur permettre de participer aux éventuels Appels à Concurrence que le Projet lancera dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités.

A. DOMAINES DE COMPETENCES

Les domaines de compétences (sans être exhaustif) retenus pour la constitution du fichier fournisseur pour le Projet sont repartis comme suit :

i. Aménagement/entretien du bâtiment

•Acquisitions de travaux tout corps : Génie-civil, Electricité, plomberie, climatisation, menuiserie.

ii. Fournitures et services informatique (matériel informatique, maintenance, consommable connexion internet, vidéosurveillance, visioconférence, Développement des applications web et mobiles ...);

iii. Acquisition de mobilier de bureau, bureautique et d'équipements techniques utilitaires

- Mobilier de bureau
- Mobilier d'archivage et de stockage.
- Coffre-fort
- Photocopieuses y compris les services de maintenance

- Destructeur de papier, scanner
- Equipement électroménager : réfrigérateurs, fours électriques, fours à micro-ondes, service de café

iv. Infrastructure téléphonique

- Fourniture des services de téléphonie mobile et fixe ;
- Fourniture, installation et maintenance des infrastructures Réseaux et Télécommunication ;
- Fourniture, installation et maintenance des serveurs virtuels, des solutions de stockage et de répliquation des données dans un environnement virtuel

v. Acquisition du matériel roulant

- Véhicules
- Motos
- Moteur hors-bord

vi. Acquisitions d'équipements de sécurité et service de gardiennage

- Service de gardiennage,
- Equipement de surveillance électronique
- Porte blindée,

vii. Acquisition de service d'assurance

- Couvertures d'assurance contre les risques transport, dommages, automobile et santé

viii. Autres acquisitions

- Fourniture de carburant

ix. Acquisitions de prestations de services

- Service de restaurant, de pause-café et de services traiteurs ;
- Service d'imprimerie : carte de visite, calendriers, agendas, affiches, dépliants
- Prestations de location de voiture
- Service d'entretien ménager (nettoyage), jardins, désinsectisation, plantes vertes, etc
- Service de communication (support de sensibilisation, etc.)
- Organisation des Séminaires (Location de salle de conférence ; sonorisation, matériel de projection, parking sécuritaires répondant aux normes et service traiteur) ;
- Fourniture des billets d'avion ;

Réservation d'hôtel

- Service d'audiovisuel (prêt à diffuser, vidéo). Etc...

B. CONDITIONS DE SOUMISSION ET DEPOT DES DOSSIERS

Les Manifestations d'Intérêts seront rédigées en français, en quatre (04) exemplaires (un original et trois copies). Les enveloppes contenant les Manifestations d'Intérêts devront porter la mention extérieure suivante : « Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt pour la constitution du fichier fournisseur du Projet de Protection Sociale et d'Inclusion Productive des Jeunes (PSIPJ) (A PRÉCISER PAR LE FOURNISSEUR OU LE CONSULTANT) à n'ouvrir qu'en

séance de dépouillement ».

Seuls les dossiers complets, respectant la forme et le contenu ci-dessous seront reçus. Après examen, les offres jugées conformes pour l'essentiel seront retenues et agréées. Les prestataires retenus seront consultés directement en cas de besoin.

1. Dossier de candidature

L'Unité de Gestion du Projet de Protection Sociale et d'Inclusion Productive des Jeunes (PSIPJ), invite les candidats intéressés à fournir un dossier comprenant :

- Le dossier fiscal de l'entité
- Une licence unique d'exploitation des entreprises ou LUEE délivrée par l'Agence CPCE à définir (ACPCPE)
- Une lettre de demande d'agrément ;
- Une copie du registre de commerce ;
- Une copie du numéro d'identification unique ;
- Une copie des statuts de l'entreprise et une déclaration / attestation de bénéficiaires effectifs ;
- Une attestation de non-faillite ;
- Une Attestation de Conformité Fiscale (ACF) datant de moins de trois (03) mois ;
- L'adresse et le plan de localisation géographique du siège ;
- Une attestation de domiciliation bancaire ;
- Un catalogue des réalisations ;
- La liste des principaux dirigeants, leurs photos et leurs contacts (téléphone, fax, Email) ;
- Documents attestant la création (RCCM, SCIEN ou SCIET) ;
- Les derniers états financiers certifiés pour les entreprises.

C. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Toute personne intéressée peut obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : de 09 heures à 16 heures, heures locales.

D. DATE ET LIEU DE DEPOT DES MANIFESTATIONS D'INTERET

Les dossiers doivent être déposés sous plis fermés en quatre exemplaires dont un original à l'adresse ci-dessous au plus tard le 17 mars 2025 à 16 h 00, heure locale.

Bureau Passation de Marchés

A l'attention du Coordonnateur
 Projet de Protection Sociale et d'Inclusion Productive des Jeunes (PSIPJ), Unité de Gestion
 Adresse : foret patte d'oie, derrière le tennis club de Brazzaville.

Téléphone : (+242) 06 135 90 90

Adresse électronique : contact@psipj.com

Fait à Brazzaville, le 24 février 2025

Le Coordonnateur,
Antoine Regis NGAKEGNI

OWANDO**Une procédure judiciaire ouverte à l'encontre de deux personnes en possession d'une peau de panthère**

Les services de gendarmerie ont interpellé, le 24 février à Owando, dans le département de la Cuvette, deux présumés délinquants des produits fauniques âgés de plus de quarante ans pour abattage d'une panthère et d'un pangolin géant.

Les deux hommes de nationalité congolaise provenaient de la ville de Makoua pour celle d'Owando avec une peau de panthère et un sac d'écaillés de pangolin géant, espèce animale intégralement protégée par la loi au Congo.

Selon les services de gendarmerie en poste à Owando, en collaboration avec les agents de la direction départementale de l'Economie forestière bénéficiant de l'appui technique du Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage, les deux individus ont reconnu les faits qui leur sont reprochés, à savoir l'abattage d'une panthère et d'un pangolin géant. Or, la détention, la circulation et la tentative de commercialisation des trophées de ces deux espèces animales intégralement protégées sont prohibées par la loi au Congo. La panthère et le pangolin géant font partie des espèces animales intégralement protégées, conformément à la loi 37-2008 du 28 novembre 2008 sur la faune et les aires protégées.

L'article 27 de cette loi stipule : « L'importation, l'exportation, la détention et le transit sur le territoire national des espèces intégralement protégées, ainsi que de leurs trophées sont strictement interdits ; sauf dérogation spéciale de l'administration des eaux et forêts, pour les besoins de la recherche scientifique ou à des fins de reproduction ».

Les deux présumés délinquants fauniques vont répondre de leurs actes devant la justice congolaise et risquent des peines allant de deux à cinq ans d'emprisonnement ferme ainsi qu'une amende pouvant atteindre cinq millions FCFA, conformément à la loi.

Signalons que le 15 janvier dernier dans cette même ville d'Owando, un autre présumé trafiquant avait été pris par les services précités avec deux pointes d'ivoire d'un éléphant, une espèce animale elle aussi protégée par la loi et en voie de disparition au Congo et à travers le monde.

Fortuné Ibara

LUTTE CONTRE LE DIABÈTE**La maison Elombé pour répondre aux attentes**

Les responsables de l'Association marcher courir pour le cause (MCPLC) sont sortis satisfaits de la visite de chantier qu'ils ont effectuée, le 26 février à « la Maison Elombé », où les travaux s'accroissent pour répondre à la problématique de la lutte contre le diabète et aider tous ceux qui aiment le sport.

L'association MCPLC propose de façon prioritaire la maison Elombé pour pouvoir aider et orienter ceux qui souffrent du diabète. « Aujourd'hui, nous avons déjà un local prêt à nous recevoir. Ce qui est en train d'être fait ce sont les travaux de réaménagement », a expliqué Eric Ismaël De-Mouayard Odicky, coordonnateur des travaux de rénovation de la maison Elombé qui fait partie des projets phares de MCPLC.

Les travaux avancent normalement selon le constat fait sur place. Il ne reste que les installations spécifiques, notamment la réception des équipements qui permettront aux différents membres de l'association et tous à tous les visiteurs de pouvoir s'orienter, être consultés et avoir des séances de coaching. « Nous avons une salle de sport prévue, avec une capacité d'accueillir plus d'une vingtaine de personnes. Nous avons deux salles de consultation, une salle de réception et des bureaux. Ce bâtiment sera apte à répondre aux besoins ac-



La visite du chantier des membres de MCPLC

tuels », a-t-il souligné.

« Elombé veut dire homme fort. C'est lui qui brave toutes les épreuves, tous les challenges. C'est une très belle dédicace à toutes les personnes qui se battent contre cette maladie qui n'a pas un traitement qui permet de guérir totalement. Ce sont les gens qui chaque jour se surpassent pour combattre cette

maladie. Cette maison répond à cette problématique », a précisé Eric Ismaël De-Mouayard Odicky. « Nous sollicitons toutes les personnes qui souffrent de diabète ou qui n'ont pas cette connaissance de venir à tout moment quand tout sera prêt pour s'enquérir des nouvelles de leur santé », a-t-il conclu.

James Golden Eloué



**PROJET DE PROTECTION SOCIALE
ET D'INCLUSION PRODUCTIVE DES JEUNES**

PSIPJ



LA BANQUE MONDIALE
BIRD • IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

**DES PRESTATIONS POUR FORMER ET SUBVENTIONNER
45000 JEUNES VULNERABLES DESCOLARISES,
SOUTENIR 22 000 MENAGES PAUVRES
ET 5 000 PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES
VIVANT SEULE**

**FORMATION EN
AUTO-EMPLOI
DES JEUNES
DE 18 À 35 ANS**



**FORMATION EN
APPRENTISSAGE
DES JEUNES
DE 18 À 35 ANS**

**PAIEMENT DES
TMC**

Transferts Monétaires
Conditionnels



**PAIEMENT DES
TMAGR**

Transferts Monétaires
Activités Génératrices
de Revenu

BIBLIOTHÈQUE DU MÉMORIAL SAVORGNAN-DE-BRAZZA

500 ouvrages sur l'histoire et la civilisation égyptienne

La bibliothèque du mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza recevra cinq cents ouvrages sur l'histoire et la civilisation égyptienne édités en français, en anglais et en arabe. L'annonce a été faite par le Dr Moamen Mohamed Othman, responsable du service des musées au ministère égyptien du Tourisme, structure qui va offrir ce don.

Le séjour de travail en Egypte de la directrice générale du mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza porte ses fruits. La preuve, la structure qu'elle a la charge de diriger va bénéficier de cinq cents ouvrages portant sur l'histoire et la civilisation égyptienne, a annoncé le Dr Moamen Mohamed Othman, responsable du service des musées au ministère égyptien du Tourisme, lors de l'échange qu'il a eu avec Bélanda Ayessa dans ses locaux au Caire. Ces ouvrages qui vont renforcer ceux qui existent déjà seront placés sur le rayon égyptien de la bibliothèque du mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza, située dans son second module. Outre les œuvres littéraires, dans la salle d'exposition de ce deuxième module se trouvent exposées les œuvres d'art égyptiennes.

La directrice générale du mémorial Pierre Savorgnan-de-Brazza voudrait également acquérir une expertise dans la gestion et la conservation d'objets d'art pour son institution mémorielle. A propos, le Dr Moamen



Rencontre Bélanda Ayessa avec le Dr Moamen Mohamed Othman/DR

Mohamed Othman, qui a compris les besoins du mémorial pour accélérer sa modernisation, a assuré Bélanda Ayessa du précieux accompagnement spécialisé en matière de formation du personnel que le service des musées au ministère égyptien du Tourisme va apporter.

Le Dr Moamen Mohamed Othman a exprimé sa joie de recevoir la directrice générale du mémorial Pierre Savorgnan-de-Brazza. « C'est un honneur immense de recevoir Mme Bélanda Ayessa dans nos locaux, et nous avons discuté de comment pérenniser

un partenariat avec le patrimoine culturel égyptien et le patrimoine culturel congolais, comment pouvoir importer les restes archéologiques égyptiens au Congo et inversement. Le premier point qu'on a abordé pour la coopération c'est l'export d'environ cinq cents

livres à cette bibliothèque du mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza pour l'enrichir. Ces livres seront destinés à la civilisation égyptienne, à l'histoire égyptienne et à l'égyptologie. Le point suivant qu'on a abordé avec la directrice générale est l'échange. On pourrait envoyer des agents égyptiens au Congo pour transmettre leur expertise. Et nous pourrions aussi prendre des agents congolais qui souhaitent se former; les faire venir en Egypte », a-t-il déclaré.

Le responsable du service des musées au ministère égyptien du Tourisme a annoncé sa venue imminente à Brazzaville pour découvrir le haut lieu culturel et historique du Congo, qu'il envisage d'accompagner dans sa quête de modernisation. Les deux personnalités ont manifesté leur engagement à œuvrer ensemble pour l'avenir du mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza. Cette fructueuse rencontre a pris fin par les échanges des présents.

Bruno Zéphirin Okokana

BGFI Bank
Votre partenaire pour l'avenir

Investir dans l'économie locale

Le meilleur est **À AVENIR**

MAGISTRATURE

Denis Sassou N'Guesso veut des résultats palpables

« Pour l'année 2025, j'exige à tous les degrés de juridiction et à tous les niveaux de l'organisation judiciaire, des résultats plus éloquents », a déclaré le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, lors de l'audience consacrée à la rentrée judiciaire de la Cour suprême, le 28 février, au Palais des congrès de Brazzaville.

En sa qualité de président du Conseil supérieur de la magistrature, le chef de l'Etat a saisi l'opportunité de la rencontre solennelle de la plus haute juridiction nationale pour rappeler les missions qui incombent à cette institution et à ses animateurs. « Lors de la première audience de rentrée judiciaire, le 15 janvier 2024, j'avais donné les directives nécessaires sur la gestion des délais de jugement, la pertinence des décisions rendues, la probité des magistrats », a-t-il rappelé. Poursuivant son propos, le président de la République a déclaré considérer l'audience en cours comme l'expression d'une

« volonté partagée de promouvoir une justice plus juste, plus équitable et plus respectueuse de la loi ». Pour Denis Sassou N'Guesso, « le juge ne doit pas jouer à l'araignée qui tisse la toile pour prendre les autres insectes en s'épargnant elle-même ». Une façon de rappeler à tous que nul n'est au-dessus de la loi.

Sur la même lancée, le chef de l'Etat a insisté sur le fait que les magistrats doivent exercer leurs fonctions en toute quiétude. La contrepartie de cette exhortation du chef de l'Etat trouve sa résonance dans la mesure où « le statut garanti par la loi apporte au magistrat, s'agissant

de sa rémunération, le confort qui lui permet, non seulement de donner le meilleur de lui-même, mais d'assurer ses missions en toute indépendance ».

Si l'on devrait le dire de façon prosaïque, la balle est dans le camp des juges qui savent, plus que quiconque, que « cette indépendance ne s'exprime pas uniquement par rapport aux autres pouvoirs d'Etat, mais aussi, et surtout, vis-à-vis des parties dans les différents procès ». Dans la série des rappels pour le fonctionnement optimal de l'appareil judiciaire, le président de la République a noté la clause d'inamovibilité

qui fait interdiction de « déplacer de manière arbitraire un juge de son poste ».

Et le chef de l'Etat d'être plus clair : « Seul le Conseil supérieur de la magistrature, sous mon autorité, a le pouvoir de prononcer les déplacements et les nominations des magistrats », puis de renchérir : « Cette disposition majeure a été instituée en faveur des magistrats pour leur permettre d'exercer leurs fonctions en toute quiétude, toujours dans un esprit de grande responsabilité », dans une salle d'audience où les magistrats emmenés par le premier président de la Cour Suprême, Henri Bouka,

l'ont écouté en premier suivi du bâtonnier de l'Ordre des avocats, Éric Christian Locko, et du procureur général près la Cour, Théophile Mbtsi.

Des prises de paroles toutes orientées vers la volonté de voir la justice impartiale triompher devant l'arbitraire, et où « le magistrat doit se sentir concerné ou inquiet lorsqu'il fait un faux pas ou se retrouve en conflit avec la loi » car « dure est la loi, mais c'est la loi », ainsi que l'a souligné le président de la République, président du Conseil supérieur de la magistrature dans son allocution.

Gankama N'Siah

Entre engagements et défis à relever

L'audience solennelle de la rentrée judiciaire de la Cour suprême s'est déroulée le 28 février, au Palais des congrès de Brazzaville, en présence du chef de l'Etat, président du Conseil supérieur de la magistrature, Denis Sassou N'Guesso. Elle a été marquée, entre autres, par des engagements, la présentation du rapport d'activités 2024 ainsi que la formulation des doléances pour la bonne marche de la maison justice.

Le bâtonnier de l'Ordre national des avocats du Congo, Me Éric Christian Locko, dans sa plaidoirie, a rappelé le double rôle de l'avocat, à savoir conseiller pour anticiper les risques juridiques et réglementaires et défendre lorsque l'imprévu surgit. Selon lui, les avocats ont également pour mission de sensibiliser leurs clients à l'importance d'un comportement éthique car une bonne réputation est souvent le meilleur actif d'une entreprise. Il a aussi souligné la nécessité pour les avocats d'être des acteurs proactifs à la pédagogie juridique. « Ne soyons pas seulement des observateurs, soyons des artisans de la sécurité juridique. A l'ère du numérique, il est temps que la justice et la profession d'avocat embrassent pleinement ces outils pour plus de transparence, de rapidité et d'efficacité. Ce métier qui est le nôtre est fait de paradoxe, mais c'est dans ce paradoxe que réside notre force. Aujourd'hui, notre défi est clair : faire de la sécurité juridique un levier pour un climat des affaires apaisé et prospère », a-t-il soutenu.

« Le ministère public ne peut être l'objet de l'œcuménisme des intellectuels »

Le procureur général près la Cour suprême, Théophile Mbtsi, a rappelé que l'audience solennelle de rentrée 2025 illumine davantage l'ambition noble et capitale de la nouvelle gouvernance et de l'émergence judiciaire. Plaçant cette rentrée judiciaire sur le thème « Le rôle moteur du ministère public dans la pour-



La photo souvenir/DR

suite des infractions pénales, le jugement de leurs auteurs et co-auteurs et complices éventuels ainsi que l'exécution des peines prononcées », il a indiqué que les atteintes à la chose publique, aux personnes, aux biens, à l'honneur connaissent de nos jours des proportions inquiétantes.

« Cette proportion du crime relayée par les réseaux sociaux rend désormais indispensable une réponse appropriée et rapide. Ce qui conduit le ministère public à revêtir un rôle plus actif... Dès la connaissance de la commission de l'infraction, le ministère public est amené à communiquer

avec sa hiérarchie, à collaborer pleinement avec l'officier de police judiciaire en charge de l'enquête en exerçant ses attributions de gestion, de surveillance et de contrôle de la légalité des actes accomplis afin de s'assurer du bon déroulement et des diligences de l'enquête et même de cerner la qualification pénale des faits commis », a-t-il martelé. Il a précisé que l'enquête relève de la seule compétence de l'officier de police judiciaire et du ministère public et ne peut être l'objet de l'œcuménisme des intellectuels. Le premier président de la Cour suprême, Henri Bouka, dans son discours-rapport, a affirmé que

la justice se porte bien sous divers et multiples aspects, même si elle doit continuer à travailler pour convaincre et rassurer afin d'être lavée de toutes les épithètes dont on l'accable souvent. Soulignant les avancées enregistrées en 2024, il a insisté sur le fait que les magistrats doivent faire de la justice rendue dans les délais rapides à la fois une norme de travail et un objectif à atteindre en permanence.

Des ambitions de 2025

Parlant des ambitions de 2025, Henri Bouka a évoqué l'impératif pour des magistrats au plus haut niveau de la bonne gouvernance judiciaire de juger les affaires

dans les délais raisonnables, comme un pari à relever et une consigne permanente. D'après lui, les cours et tribunaux devraient maximiser le nombre total des affaires jugées chaque année et clôturer l'instruction dans les délais. « En effet, en période d'apparition de certaines formes de la criminalité, juger promptement est le moyen légal pour les magistrats de participer efficacement à la lutte contre les phénomènes. L'arme du juge en cette matière, c'est la dissuasion par l'exemplarité de la peine prononcée et par la promptitude du prononcé de celle-ci », a-t-il prescrit.

Des doléances formulées

Le Premier président de la Cour suprême a porté comme en 2024 à la connaissance du chef de l'Etat, certaines difficultés que rencontre la maison justice. Ces doléances se résument en termes d'insuffisance des salles d'audiences à Brazzaville où 23 formations de jugements se les disputent ; et à Pointe-Noire où au tribunal de grande instance, dix formations de jugements se disputent une seule salle d'audiences. Il a, par ailleurs, posé le problème du manque des lieux d'emprisonnement qui sont, selon lui, une exigence des lois congolaises en matière de droit pénal spécial. A cela, s'ajoute le déficit des magistrats à la Cour suprême qui n'en dispose que de vingt-deux magistrats dont sept au parquet et quinze au siège. Ce qui ne suffit plus au regard des sollicitations dont fait l'objet la Cour en termes notamment de pourvoi à instruire et à juger.

Parfait Wilfried Douniama

Au cours de l'année 2024, les cours et tribunaux ont affiché des résultats probants sur le plan des affaires jugées. En effet, les cinq Cours d'appel avec leurs formations de jugements ont rendu au total 1340 arrêts entre le 1er janvier et le 31 décembre. S'agissant des tribunaux de grande instance, les deux juridictions les plus sollicitées sur les dix-sept que compte le système judiciaire national, à savoir Brazzaville et Pointe-Noire, ont rendu au total 3159 jugements. Les tribunaux du travail de Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie ont rendu au total 484 jugements ; les tribunaux d'instance sollicités de manière effective, à savoir ceux de Brazzaville et de Pointe-Noire ont pu rendre au total 1035 jugements. « Les tribunaux de travail, les tribunaux du commerce qui ont, au cours de l'année 2024 bien travaillé mais qui peuvent faire mieux, nous les encourageons. La Cour suprême elle-même, qui n'est point 3e degré de pleine juridiction, a rendu 470 arrêts et 39 avis en assemblée générale consultative », a rendu public Henri Bouka.



AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊTS NATIONAL AMI n° 002 / MASSAH / PSIPJ-UGP / 2025

CONERNE LE RECRUTEMENT D'UN CABINET CHARGE DE PREPARER LE RAPPORT DE LA REVUE A MI-PARCOURS DU PSIPJ

Dans le souci d'atténuer les risques du COVID-19 sur les conditions de vie des ménages, le gouvernement de la République a négocié et obtenu auprès de l'Association Internationale de Développement, Groupe Banque mondiale, un financement additionnel au Projet Lisungi de Réponse d'Urgence à la COVID-19 (PLRUC), projet sous la tutelle du Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité et de l'Action Humanitaire (MASSAH). Le PSIPJ se positionne comme un outil stratégique pour la mise en œuvre de l'axe 1 de la Politique Nationale de l'Action Sociale.

L'objectif de développement du Projet est de fournir une aide au revenu d'urgence aux ménages touchés par la crise sanitaire et économique de la COVID-19 et d'accroître l'accès aux filets de sécurité productifs pour les ménages et les jeunes pauvres et vulnérables dans les zones de couverture du projet. Le Financement Additionnel prévoit la mise en œuvre des activités des jeunes de 18 à 35 ans dans le cadre d'une nouvelle composante 6 qui fournira un ensemble complet de soutien à l'inclusion économique adapté aux défis et opportunités spécifiques des jeunes urbains et périurbains.

Les activités s'exulteront à travers les six (6) composantes ci-après :

- Composante 1 : Transferts monétaires d'urgence pour la riposte à la Covid-19.
- o Sous-Composante 1.1 Renforcer la riposte à la Covid-19 du bénéficiaire axé sur la résilience des ménages urbains.
- o Sous-Composante 1.2 Mener une campagne de communication et de sensibilisation des ménages pauvres et vulnérables.
- Composante 2 : Expansion du programme Lisungi pour le relèvement
- o Sous-Composante 2.1 Mettre en œuvre d'un programme d'activités complémentaires en matière de protection sociale, de résilience des actifs et de redressement économique.
- o Sous-Composante 2.2 Soutenir l'administration, la gestion, la vérification interne et l'exécution du programme de transfert monétaire pour le redressement.

- Composante 3 : Renforcement du système de protection sociale.

o Sous-Composante 3.1 Fournir une assistance technique du MASSAH.

o Sous-Composante 3.2 Fournir une assistance technique, des services d'appui-conseil et des formations ;

o Sous-Composante 3.3 Soutenir l'adoption progressive et la transition vers les paiements électroniques ;

o Sous-Composante 3.4 Fournir une assistance technique pour renforcer le système de filets sociaux du bénéficiaire ;

o Sous-Composante 3.5 Soutenir l'adoption progressive et la transition vers les paiements électroniques ;

- Composante 4 : Gestion, suivi et évaluation du projet

o Sous-Composante 4.1. Soutenir le bénéficiaire dans le domaine de la coordination et de la supervision du projet, de la gestion financière, des audits, de

la communication et de la sensibilisation, de la passation des marchés, du suivi et évaluation du projet, de l'évaluation et du contrôle des subventions et de la supervision de la mise en œuvre des instruments de sauvageries.

o Sous-Composante 4.2. Financement des coûts associés à la gestion quotidienne du projet, y compris l'achat d'équipement, la fourniture d'assistance technique et de services d'appui-conseil technique, la réalisation des activités de renforcement des capacités et le financement des coûts de fonctionnement de l'unité de gestion du projet.

- Composante 5 : Intervention d'urgence contingente.

- Composante 6 : Inclusion progressive des jeunes vulnérables âgés de 18 à 35 ans

o Sous-Composante 6.1. Fournir un modèle de formation à l'auto emploi.

o Sous-Composante 6.2 Mettre en place un programme de formation en apprentissage dans des spécifiques mise en œuvre par le ministère de l'enseignement technique et professionnel ;

o Sous-Composante 6.3 Engager un ou plusieurs prestataires pour élaborer un programme de formation et finaliser les activités d'inclusion et des agences de paiement accréditées pour gérer les paiements des subventions de production.

Le financement du projet parent était de 50 millions de dollars US auquel s'ajoute le financement additionnel de 83 millions de dollars US. Le budget total du projet est de 133 millions de dollars USD.

Arrivé à mi-parcours, après 2 ans et 4 mois de mise en œuvre, le projet est prévu pour être achevé le 30 juin 2027. Dans ce contexte, le projet se propose de recruter un cabinet, expérimenté en évaluation de projets qui sera chargé d'évaluer l'avancement du projet par rapport aux objectifs fixés, d'analyser les résultats obtenus, d'identifier les défis rencontrés et de formuler des recommandations pour l'optimisation des interventions futures et la conduite à bonne fin du projet.

1-Objectif général de la mission

L'objectif de la mission est de faire un bilan à mi-parcours des activités (prévues, réalisées et non-réalisées), afin de mesurer l'atteinte ou non des objectifs du projet et d'en tirer les leçons qui pourront être capitalisées dans les actions futures pour la conduite à bonne fin du Projet.

• Objectifs spécifiques

Il s'agit spécifiquement de :

- Évaluation de l'avancement : Mesurer le progrès réalisé par rapport aux objectifs fixés ;
- Analyse des résultats à date : évaluer l'efficacité des différentes composantes du projet ;
- Identification des défis : identifier les obstacles rencontrés et les bonnes pratiques ;
- Formulation de recommandations :

proposer des recommandations pour l'ajustement et l'optimisation des interventions futures.

2-Le présent avis à manifestation d'intérêt a pour objectif de solliciter les cabinets de consultants expérimentés pour faire partie de la liste restreinte en vue de la consultation relative à ladite mission.

3-Mandat du cabinet

Le Cabinet jouera un rôle déterminant dans l'évaluation de l'avancement du PSIPJ, garantissant ainsi que le projet réponde efficacement aux besoins des ménages et des jeunes vulnérables. Les résultats de cette mission permettront d'orienter les futures interventions pour maximiser l'impact du projet.

La mission de revue à mi-parcours du projet examinera les aspects suivants :

- Quantifier et décrire les résultats et l'impact à mi-parcours du PSIPJ pour évaluer la mesure dans laquelle les activités éligibles déjà mises en œuvre ont contribué à l'atteinte de ses objectifs ;
- Évaluer la perception des bénéficiaires par rapport aux impacts des activités du PSIPJ sur les bénéficiaires, notamment les femmes et les jeunes vulnérables ;
- Déterminer si les stratégies et les approches suivies lors de l'exécution du Projet ont été appropriées, et ont contribué à la réalisation des objectifs. Par « stratégies », il faut entendre la stratégie de ciblage, la problématique de l'équité hommes/femmes, l'approche participative, le développement des formations pour les apprenants, le transfert de compétences aux Circonscription d'Action Sociale (CAS), ONG ainsi qu'aux autorités locales. Cela inclut le renforcement des capacités du personnel des CAS, des membres des ONGs, des chefs de quartiers et d'autres services encadrant les bénéficiaires, ainsi que les services régaliens de l'État (MASSAH et ses démembrements) ;
- Évaluer les éléments novateurs (par exemple des technologies numériques pour atteindre des populations vulnérables) et le potentiel de répliquabilité du Projet ou de certains de ses éléments ;
- Analyser la pertinence du projet par rapport aux besoins identifiés dès le départ afin d'améliorer le système de protection sociale ;
- Évaluer l'adéquation des projections financières reflétées dans la conception initiale du Projet et mettre en relief les principaux écarts par rapport aux estimations initiales ;
- Évaluer l'efficacité du Projet sur la base des résultats de l'analyse économique, du ratio coût/avantage des principaux produits ;
- Évaluer la durabilité des acquis du Projet ;
- Analyser les forces, les faiblesses, les menaces et les opportunités du Projet ;
- Évaluer la performance des partenaires notamment l'IDA (Banque Mon-

diale), l'Emprunteur, la tutelle du Projet (MASSAH), les prestataires de services et l'Unité de Gestion du Projet ;

- Examiner et documenter les enseignements tirés de l'expérience de la coordination, de l'appui, de l'exécution et de la gestion du Projet.

Spécifiquement, le mandat du Cabinet est décrit comme suit :

- Collecte de données
- Réaliser des entretiens avec des parties prenantes clés :
- Administrer des questionnaires auprès des bénéficiaires de la composante 1 et 2 ;
- Analyser les documents de suivi et d'évaluation existants ;
- Analyser et rapporter
- Analyser les données collectées et rédiger un rapport d'évaluation détaillé :
- Présenter les résultats lors d'une session de restitution avec les parties prenantes.
- Recommandations

Après avoir identifié les domaines nécessitant des ajustements en fonction des résultats de l'analyse, en tenant compte des défis rencontrés et des succès observés, le Cabinet :

- Proposer des recommandations concrètes et réalisables pour améliorer les interventions du projet, en considérant les spécificités contextuelles et les besoins des bénéficiaires ;
- Prioriser les recommandations en fonction de leur potentiel d'impact et de la faisabilité de leur mise en œuvre.

4-Profil du cabinet

Le Cabinet doit avoir une expérience d'au moins deux missions similaires (revue à mi-parcours) des projets financés par les bailleurs de fonds, notamment la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement et l'Agence Française de Développement, l'Union Européenne, etc. Avoir réalisé des missions d'évaluation, d'achèvement et/ou de clôture de projet constitue un atout.

Le Cabinet qui sera sélectionné fournira une note méthodologie incluant un chronogramme d'exécution de la mission, une proposition technique détaillée et une proposition financière.

Pour la réalisation de la mission, le Cabinet mettra en place une équipe d'Experts composée du personnel clé suivant :

- Chef de mission : diplôme minimum de Bac+5, en économie, économie de développement, administration publique, gestion de projet, ou tout autre domaine équivalent, avec au moins 10 années d'expérience avérée en matière d'évaluation ou de gestion de projet. Avoir exécuté au moins trois missions similaires au cours des cinq dernières années. Expérience dans la conduite d'équipes pluridisciplinaires. Une certification en matière d'évaluation de projets et programmes est un plus.
- Assistant de recherche : diplôme de Bac+5 en économie du développement, gestion de projet, ou tout autre diplôme équivalent, avec au moins 5

années d'expérience dans la conduite de recherche autour des projets de développement. Avoir exécuté ou participé à au moins trois missions similaires au cours des cinq dernières années. Une certification en suivi-évaluation de projets et programmes serait un atout.

5-L'Unité de Gestion du Projet de Protection Sociale et d'Inclusion Productive des Jeunes (PSIPJ), invite les candidats éligibles, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les cabinets doivent fournir les informations contenues dans le profil. Les cabinets doivent inclure dans la manifestation d'intérêt les curriculums vitae du personnel clé mentionné ci-dessus, les documents légaux et une méthodologie de travail. Ils devront avoir déjà réalisé des missions similaires, fournir la liste des missions pour lesquelles leurs compétences ont été mobilisées et attestations de bonne exécution.

6-Lieu et durée de la mission

La mission du Cabinet se déroulera en République du Congo à Brazzaville dans la zone d'intervention du PSIPJ, pour une durée de 30 jours à compter de la date de la contractualisation. Le Cabinet travaillera en étroite collaboration avec l'équipe de Suivi-Evaluation de l'UGP du PSIPJ.

7-Le cabinet sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur les Qualifications du Consultant (SQC) tel que défini dans le Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale, Edition de septembre 2023.

8-Les cabinets intéressés peuvent obtenir les termes de référence ou les informations supplémentaires à l'adresse indiquée ci-dessous de 9h 00 à 16h 00 (heure locale).

9-Les Manifestations d'Intérêts seront rédigées en français, en quatre (04) exemplaires (un original et trois copies). Les enveloppes contenant les manifestations d'intérêts portant la mention « Recrutement d'un cabinet chargé de préparer le rapport de la revue à mi-parcours du PSIPJ » doivent être envoyées physiquement ou électroniquement au plus tard le vendredi 07 mars 2025 à 16 heures (heure locale) aux adresses ci-dessous :

Bureau Passation de Marchés

A l'attention du Coordonnateur Projet de Protection Sociale et d'Inclusion Productive des Jeunes (PSIPJ). Unité de Gestion.

Adresse : Foret patte d'oie, derrière le tennis club, ex-siège du projet Lisungi quartier / Diata ; Tél : 06.135.90.90, Email : contact@psipj.com

Fait à Brazzaville, le 24 février 2025

**Le Coordonnateur,
Antoine Regis NGAKEGNI**

PARTENARIAT

Le mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza lié au musée national de la civilisation égyptienne

En séjour de travail en Egypte, la directrice générale du mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza, Béline Ayessa, a rencontré le directeur exécutif du musée national de la civilisation de ce pays, le Dr Al Tayeb Abbas. Les deux personnalités ont échangé sur le partenariat devant nouer ces deux institutions muséales.

La rencontre entre la directrice générale du mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza, Béline Ayessa, et le directeur exécutif du musée national de la civilisation égyptienne, le Dr Al Tayeb Abbas, leur a permis de nouer des partenariats susceptibles de développer et de moderniser le mémorial qui est l'un des musées les plus prisés par les amoureux de la culture et de l'histoire au Congo. Ce tête-à-tête a donné l'occasion aux responsables d'explorer les futurs projets à développer dans un avenir proche entre ces deux institutions, amorçant ainsi une nouvelle forme de coopération Sud-Sud.

Le directeur exécutif du musée national de la civilisation égyptienne, heureux de recevoir la directrice générale du mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza, a parlé de la coopération entre les deux institutions. « Nous avons parlé de notre musée et de comment pouvons-nous coopérer dans le futur. Nous avons aussi échangé de comment nous pouvons transférer les connaissances que nous avons ici au Congo pour un partenariat.



La directrice générale du mémorial lors de la visite au musée national de la civilisation égyptienne/DR

Nous espérons avoir et pérenniser ces relations que nous avons à présent dans le futur. C'est un honneur pour nous de transmettre les connaissances que nous avons en Egypte, dans toute l'Afrique. Et ce serait pour nous un plaisir de le faire », a déclaré le Dr Al Tayeb Abbas.

Pour la directrice générale du mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza, la formation de ses cadres dans la conservation et la gestion des musées et la fourniture en équipement spécifique pour les institutions mémorielles sont ses priorités de ce nouveau partenariat. « C'est une immersion dans

l'histoire de l'Egypte antique, l'Egypte ancienne. Nous sommes très émues. Nous avons tourné et retourné toutes les pages de cette histoire. Permettez-moi de dire ici ma reconnaissance au directeur exécutif de ce grand musée d'histoire. Nous avons pensé au premier abord échanger les

connaissances sur ce qui se fait ici, également ce qui se fait au mémorial Savorgnan-de-Brazza, bien entendu sous la houlette des autorités de notre pays. Nous avons parlé avec le directeur qui est très heureux, il est même impatient s'il pouvait venir au Congo demain ou repartir avec nous au Congo pour venir visiter le mémorial Savorgnan-de-Brazza, donc visiter Brazzaville, visiter le Congo et regarder effectivement ce que l'on peut faire ensemble. Donc, c'est une visite que je considère très fructueuse. C'était tout simplement génial, formidable », s'est réjouie Béline Ayessa.

En effet, le mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza a beaucoup à apprendre de son nouveau partenariat en matière de conservation et de gestion d'œuvre d'art. C'est pourquoi la visite de Béline Ayessa dans les laboratoires de ce musée, lieux de réflexion et d'identité égyptienne disposant d'une collection impressionnante de plus de cinquante mille artefacts exposés dans des conditions de conservation spécifique.

Bruno Zéphirin Okokana

Assurer la croissance et l'investissement dans une nouvelle ère

Le premier forum Congo Energy & Investment réunira des investisseurs internationaux et des acteurs locaux afin d'explorer les opportunités nationales et régionales dans les domaines de l'énergie et des infrastructures. L'événement mettra en lumière les derniers projets de transformation du gaz en électricité et fournira des mises à jour sur les expansions en cours à travers le pays.

RÉSERVEZ VOTRE
CARTE DE DÉLÉGUÉ

congoenergyinvestment.com



Soutenu par
MINISTÈRE
DES HYDROCARBURES
RÉPUBLIQUE
DU CONGO




Congo
Energy
& Investment
Forum

24 - 26
Mars 2025
BRAZZAVILLE
République du Congo

Centre International
de Conférence
de Kintélé

Soutenu par
 African
Energy
Chamber

Organisé par
 Energy
Capital
Power



Pointe-Noire, Le 21 février 2025

NOS REF. :

XL/jm/-017/2025

L'Administrateur Général Adjoint

A l'attention :

- De l'Actionnaire Unique Actuel de la société CODISCO GIBAT ;
- De Monsieur Julien ARNOULT, Administrateur Général CODISCO GIBAT ;
- De la Société GKM Audit & Conseil, Commissaire aux Comptes.

Pointe-Noire
République du Congo

OBJET : CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) des actionnaires de notre société qui se réunira le 15 Mars 2025 à Onze heures (11h00) dans les bureaux de la société CODISCO GIBAT, à Pointe-Noire.

L'ordre du jour de l'Assemblée Mixte est fixé comme suit :

A. / De la Compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Lecture et Approbation du rapport de gestion de l'Administrateur Général sur l'exercice 2022 et 2023 ;
- Lecture et Approbation du rapport général du Commissaire aux comptes sur le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 et 2023 ;
- Lecture et Approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions règlementées visées aux Articles 438 et 440 de l'AUSCGIE (S'il y en a éventuellement) ;
- Examen et Approbation des Etats financiers de l'exercice clos le 31 Décembre

2022 et 2023 ainsi que les soldes caractéristiques de gestion y relatifs ;

- Quitus à l'Administrateur Général pour sa gestion ;
- Décharge au Commissaire aux comptes pour son rapport général ;
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 et 2023.

B. / De la Compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- La Constatation de la cession de l'intégralité des Actions dévolues de la succession Christian BARROS à Sieur Xavier LEPEZ ;
 - L'Attribution et Reconnaissance d'une Partie d'Actions de la Société CODISCO GIBAT à Monsieur Julien ARNOULT suivant Convention passée entre lui et les Actionnaires d'antan en date du 25 Mars 2022 ;
 - L'Examen du Mandat du Commissaire aux Comptes et sa demande d'augmentation des Honoraires y relatif ;
 - Constatation de l'arrivée à terme du Mandat de l'Administrateur général et examen de l'opportunité de son renouvellement ;
- Conformément aux dispositions des articles 516, 517, 518 et Suivants de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des Socié-

tés Commerciales et du GIE, et des Articles 27 et 28 des Statuts de la société CODISCO GIBAT, la présente Convocation à l'Assemblée Générale Mixte est régulière.

Et que par voie de conséquence, tous les documents nécessaires se rapportant aux points inscrits à l'ordre du jour et dont l'avis de l'Actionnaire, éclairé par les observations des personnes conviées, sont tenus à la disposition de l'Actionnaire unique actuel et desdites personnes conviées, au siège social de notre société, et peuvent tout aussi être communiqués suivant demande à eux par voie électronique, ceci avant la tenue de cette Assemblée Générale Mixte.

Seuls pourront participer à cette Assemblée, l'Actionnaire Unique Actuel et les personnes conviées remplissant les conditions requises par la loi à cette date et toute personne ou entité normalement invitée pour son expertise et son importance par la Convocation à cette Assemblée Générale Mixte.

L'Actionnaire unique actuel ou représentant légal de l'Actionnaire unique actuel sera admis à l'Assemblée et pourra s'y faire

représenter par un mandataire porteur d'un pouvoir de représentation.

Les pouvoirs en vue de la représentation à l'Assemblée devront être déposés ou adressés au siège social de la société au moins cinq (05) jours avant la tenue de l'Assemblée.

Nous vous confirmons enfin que la présente Assemblée Générale Mixte, suivant bonne application de la LOI Communautaire OHADA relative aux sociétés commerciales, pourra se dérouler en présentiel ou en distanciel, suivant un processus électronique allant de l'Accueil électronique de l'Actionnaire Unique Actuel au vote électronique des résolutions.

Pour la bonne tenue de l'Assemblée Générale Mixte, l'accueil électronique de l'Actionnaire Unique Actuel se doit être clôturé avant le vote des résolutions.

Nous vous prions d'agréer, l'expression de nos sentiments de franche collaboration.

Pour CODISCO GIBAT
L'Administrateur Général Adjoint

AFRIJET

PORT HARCOURT

rapide, ponctuel, fiable.



POINTE-NOIRE



3 VOLS/SEMAINE*



186 662 CFA TTC*

NAUFRAGE

Une partie de la sous-préfecture de Nzambi coupée du reste du Congo

Le bac de la rivière Noubi reliant les deux rives de la sous-préfecture de Nzambi, dans le département du Kouilou, a fait naufrage le 12 février, causant la mort de trois personnes et l'immersion d'un véhicule. Depuis, les habitants de la rive droite devenue enclavée ont du mal à se mouvoir.

Mobilisée après avoir été informée du naufrage, la population de Nzambi a pu sortir les trois corps sans vie qui ont été convoyés à Pointe-Noire. Pour le véhicule et le bac immergés dans l'eau, il a fallu l'intervention de la société Petrodive pour les extirper. Un travail de longue haleine qui a nécessité quelques jours pour en venir à bout, le 26 février.

Coupée du reste de la République depuis ce naufrage, la population de la rive droite de la Noubi vit au jour le jour. Cette partie de la sous-préfecture de Nzambi accuse une pénurie de produits de première nécessité et la situation devient de plus en plus alarmante. Implantés près de la réserve naturelle de Conkouati Douli, les habitants ne peuvent chasser ni cultiver la terre de peur d'attirer les éléphants. Depuis des années, les activités agricoles ne leur attirent que des ennuis, les champs étant souvent saccagés par ces éléphants qui s'emparent des produits. Des pertes en vies humaines causées par ces pachydermes ont même déjà été enre-



L'opération d'extirpation du véhicule immergé dans la Noubi/DR

gistrées à Nzambi.

Devant l'ampleur de la situation, le préfet du Kouilou, Paul Adam Dibouilou, à la tête d'une délégation des autorités locales, a effectué une descente sur le terrain, le 19 février, pour s'enquérir de la situation. Il a appelé le gouvernement et les personnes de bonne foi à faire des dons de vivres pour soutenir cette population désespérée. Vu l'urgence, lors de cette vi-

site, le préfet a organisé, séance tenante, une réunion avec les autorités présentes, notamment le président du Conseil départemental du Kouilou, les parlementaires, le sous-préfet de Nzambi et la force publique pour regarder ensemble la situation. Au terme de la réunion, Paul Adam Dibouilou, estimant que le bac était obsolète, a lancé un cri de cœur : « Nous sollicitons du gouvernement qu'on revienne ici avec les

ministères concernés pour repenser la question du bac », a-t-il indiqué.

Notons que ce drame aurait pu être évité puisque, d'après le préfet, plusieurs plaintes ont été émises depuis quelques années sur le mauvais état de ce bac après avoir servi pendant longtemps. Des entreprises avaient été commises pour sa réhabilitation, mais rien n'a été fait. Le site avait même reçu la visite du

Premier ministre Anatole Collinet Makosso, dans le cadre du projet de construction d'un pont sur la Noubi.

Pour soulager tant soit peu la population de l'autre rive de cette rivière en détresse, la réserve naturelle de Conkouati Douli, répondant à l'appel à l'aide du préfet, a mis à disposition une embarcation qui assure le transport des personnes et des biens deux fois par semaine. Mais cette solution provisoire ne suffit pas. La situation exige des solutions urgentes plus efficaces et durables et l'intervention du gouvernement s'avère plus que nécessaire. « La véritable solution à cette situation, c'est l'érection d'un pont sur la Noubi. Tant qu'on aura qu'un bac, il y aura toujours des problèmes et des situations similaires. Que l'Etat fasse seulement des efforts de construire un pont pour régler, ce problème une fois pour toute », a estimé un habitant du village Paris, situé sur la rive gauche de la Noubi.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga
et Charlem Léa Itoua

AFFAIRE USMA-BERKANE

Le verdict du TAS est tombé

Le Tribunal arbitral du sport (TAS) a rendu, le 26 février, son verdict au sujet de l'affaire la Fédération algérienne de football contre la Confédération africaine de football (CAF) au sujet du maillot porté par le club marocain de la Renaissance sportive de Berkane, floqué de la carte intégrale du Royaume lors des demi-finales de la Coupe africaine de la Confédération l'opposant à USM d'Alger. Le TAS a rejeté la demande de l'Usma et confirmé la victoire du RS Berkane.

La rencontre aller des demi-finales de la saison 2023-2024 n'avait pas pu se disputer suite à la décision du club algérien de confisquer les maillots du club marocain au motif qu'ils arboraient la carte du Maroc avec le Sahara. La RS Berkane avait refusé de jouer le match et la CAF avait tranché en sa faveur : victoire sur tapis vert.

La Fédération algérienne de football avait saisi le TAS, demandant de faire rejouer les matches aller et retour et de prononcer des éventuelles sanctions contre la RS Berkane. Mais sa requête a été déboutée. Le TAS confirme la décision de la CAF sur la qualification du RS Berkane

en finale, sans remettre en cause la consécration du Zamalek. « La présente décision n'a aucun effet sur les résultats de la Coupe de la Confédération de la CAF 2023/24 », souligne le communiqué.

Sur l'approbation du maillot, aucune sanction n'a été prononcée contre la RS Berkane ou contre la Fédération royale marocaine de football. Car pour la TAS, la responsabilité de l'homologation des équipements incombe à la CAF. Mais la formation arbitrale du TAS a conclu que les maillots du RS Berkane pour la Coupe de la Confédération 2023/24, en ce qu'ils représentent une carte territoriale comprenant une image à ca-

ractère politique, étaient contraires aux règlements de la CAF.

« En application du Règlement de l'équipement de la CAF (article 1.03) en relation avec les lois du jeu de l'Association internationale de football association board (Loi n°4), tout équipement y compris les maillots des joueurs ne doit véhiculer aucun message à caractère politique. En application des statuts et les Règléments d'application des statuts de la CAF, la CAF est tenue de respecter et de mettre en œuvre le devoir de neutralité politique », précise le communiqué du TAS.

James Golden Eloué

REMERCIEMENTS



Après une cérémonie des obsèques commencée à Brazzaville le samedi 1^{er} mars, Marie Joséphine Ibéaho décédée le dimanche 16 février 2025 à Brazzaville à l'âge de 87 ans a été inhumée le dimanche 2 mars au cimetière familial d'Issemba Les Flots près d'Owando. Alphonse Ossaketo, les enfants des familles Mbouma, Ibara, Ossaketo, Oniangue et la communauté d'Issemba Les Flots ont été touchés et tiennent à vous remercier pour le soutien multiforme que vous leur avez apporté durant cette rude épreuve. Ils vous prient de trouver par ces quelques mots l'expression de leur profonde reconnaissance.



BUREAU NATIONAL EN REPUBLIQUE DU CONGO

Boite postale :1093
17, Avenue de l'Amitié
A côté de l'hôtel Olympic Palace
Centre-ville - Brazzaville
République du Congo

Tel.: 06.808.13.24
05.737.37.03
email: cobbr@unhcr.org

ANNONCE RELATIVE A LA PUBLICATION D'UN (01) AVIS D'APPEL D'OFFRES AU HCR EN REPUBLIQUE DU CONGO.

Le Bureau National du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), lance la publication d'un avis d'appel d'offres ci-dessous :

- **N° HCR/BZV/SUP/RFP/001/2025-gdsa** « Pour la fourniture des services de nettoyage et jardinage pour les bureaux (Brazzaville-Betou et Gamboma) du HCR en République du Congo »

Les dossiers de candidatures sont à retirer :

- A la guérite du Bureau National du HCR, sis au n° 17, de l'avenue de l'Amitié sis à côté de l'hôtel Olympic Palace, Centre-ville. Brazzaville.

Les offres signées et cachetées devront être déposées auprès du Secrétariat du Bureau National à la même adresse, **au plus tard le 17 mars 2025 à 16:00 hrs**

Brazzaville, le 24 février 2025

Section Approvisionnements
UNHCR Brazzaville



SERFIN SA

Société Anonyme avec Administrateur Général
Au capital de 300.000.000 FCFA
Siège social :66 avenue Charles Foucault
RCCM CG-BZV-01-2010-B 14-00020 Brazzaville
République du Congo

ANNONCE LEGALE

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le [Date de l'AGE], enregistrée au Tribunal de Commerce de Brazzaville le [Date de l'enregistrement], sous le numéro [Référence du registre], les associés/actionnaires de la société [Nom de la société] ont pris les décisions suivantes :

Approbation des comptes annuels :

Les comptes annuels des exercices 2019 à 2022 ont été approuvés à l'unanimité actionnaires présents ou représentés ;

Affectation du résultat :

L'Assemblée a décidé d'affecter les résultats des exercices 2019 à 2022 au report à nouveau ;

Transfert du siège social :

L'Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société à compter du 1er aout 2024 :

Ancienne adresse : 84 avenue Felix Eboué, Brazzaville, Congo

Nouvelle adresse : 66 avenue Charles Foucault, Brazzaville, Congo.

Mise à jour des statuts :

Les statuts de la société ont été mis à jour pour intégrer ces modifications.

Un exemplaire du procès-verbal de l'AGE, accompagné des nouveaux statuts, a été déposé au Tribunal de Commerce de Brazzaville et enregistré sous le numéro CG-BZV-01-2024-D00497, conformément aux dispositions légales en vigueur.

COMMUNIQUÉ SPORTIF

Le groupe de travail chargé d'examiner la situation générale sur la relance du football congolais informe le public et les citoyens intéressés par le sujet se rapportant à l'examen de la situation du football et de formuler les approches de solutions, d'adresser contributions écrites à compter de ce jour à l'adresse mail suivant :

jeantselane65@gmail.com

et par WhatsApp au 06.686.2265.

Par ailleurs, le groupe de travail informera prochainement le public congolais de la réception des personnes ressources à son siège sis au salon VIP au stade Alphonse Massamba-Débat pour les modalités des contributions verbales aux dates et heures qui seront communiquées ultérieurement.

Le Coordonnateur

Jean Michel MBono

AVIS

Une coopérative d'élevage à Kombé recherche urgemment :
-Porcher, volailler, maraicher, responsable, cailles et lapins.
Expérience souhaitées à partir de 3 ans.

Contacts :

Tél:06 662 31 24 / 05 723 37 59

NÉCROLOGIE



Le cabinet Conseimmo, la famille et les enfants Nzoumba informent les parents, amis et connaissances du décès de leur soeur, mere, tante et fille Linda Yindoula Nzoumba survenu le 21 février à Brazzaville.

La veillée mortuaire est située à Bacongo (Rfce PSP marhé Ta Ngoma).

La date de l'inhumation sera publiée ultérieurement.

HUMEUR

L'intrusion des réseaux sociaux dans le traitement des informations !

Au sens noble du mot, l'information est un produit fini assorti d'un fait traité en toute objectivité avant d'être publié. Ceci pour la débarrasser de tout mensonge ou de toute subjectivité. Ce travail est loin aujourd'hui d'être celui des « spécialistes » des réseaux sociaux qui se lancent dans cette bataille sans avoir reçu quelques prérequis déontologiques du journalisme.

En d'autres termes, avec le bouillonnement actuel des réseaux sociaux, tout le monde se dit maladroitement « journaliste » parce que, semble-t-il, il a la possibilité et la facilité de déverser dans le public non pas des informations vérifiées et vérifiables, mais des nouvelles montées de toutes pièces. Or, cette façon de faire le discrédite car, il se comporte en « amuseur public ». Pour paraphraser Henry H. Schulte et Marcel P. Dufresne dans leur manuel « Pratique du journalisme », le journalisme s'intéresse alors au traitement de l'information sous toutes ses formes et son but est d'enseigner à tous ceux qui voudront se lancer sur cette voie, le comment trouver et présenter une information d'intérêt public digne de ce nom.

D'où la nécessité d'une objectivité et d'une sincérité qui ne devraient pas souffrir d'une quelconque négligence de la part de celui qui caresse ces soi-disant réseaux sociaux pour informer. Mais, les pirates ont envahi ce noble métier de la communication et le résultat, c'est ce que produisent aujourd'hui ces fameux réseaux sociaux. Le public se met maintenant avec eux à consommer des « déchets informationnels » couramment appelés intox, fake news, diffamations, dénigrements, mensonges et autres. Où allons-nous avec cette nouvelle race de « journalistes sans formation de base » ?

A dire vrai, les ¾ des informations que ces spécialistes des réseaux sociaux déversent dans l'opinion ne sont constitués que de subjectivité et des faits erronés ou encore de la pire imagination. Ces gens-là sont capables de tout. Ils peuvent distraire l'opinion ou la désorienter ou encore de la manipuler à leur guise. Certains se disent même des influenceurs, parce que leurs mensonges vont très loin. Encore que ces plateformes que nous ne citerons pas ici ont occasionné toutes les formes d'arnaqueurs.

Ces gens-là publient tout ce qu'ils voient et entendent sans passer par l'exigence journalistique qui est « le traitement de l'information ». Ils injectent des virus sociaux dans l'opinion pour créer des déchirements ou même des soulèvements. Nous ne disons pas ici que des journalistes ne peuvent pas commettre des erreurs. Mais le journaliste, une fois l'erreur commise, est capable de revenir sur cette information qui a été peut-être, selon les circonstances, mal donnée par sa source.

Yves Agnès dans « Manuel de journalisme » dit : « Il faut rappeler que l'information journalistique est la description de la réalité sociale, pas sa reconstitution. L'imagination n'a rien à faire ici. Il est grave d'inventer un détail dans un article pour rendre plus crédible, ou plus croustillante la narration de l'événement ». Or, ce que font des spécialistes des réseaux sociaux aujourd'hui, c'est l'invention remarquée et remarquable des faits qui n'existent même pas pour la plupart.

Ceci étant, vous spécialistes des réseaux sociaux, cessez d'injecter de la saleté dans l'opinion car, en le faisant, vous participez à la destruction des cités.

A bon entendeur, salut !

Faustin Akono

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE LA FEMME

Une célébration placée sous le signe de «Mwasi moyà moyà mwasi»

Une journée inédite dédiée aux femmes aura lieu le 8 mars, au restaurant bar culturel Moyà, dans le 6^e arrondissement de Pointe-Noire, Ngoyo.

8 mars d'excellence femme d'impact, hommage grandiose est la dénomination de la journée qui réunira les femmes autour du thème « La puissance au féminin l'éclat d'un anniversaire ». La gastronomie, le savoir-faire au féminin, l'élégance en mouvement, art et révélation sont les différentes activités prévues qui permettront aux femmes de faire étalage de leur brio en cette journée qui leur est dédiée.

Située non loin de l'ex péage de Ngoyo, dans le 6^e arrondissement de la ville océane, Moyà se distingue par son atmosphère chaleureuse et accueillante, ainsi que par son engagement communautaire. L'architecture africaine des lieux, caractérisée par des bâtiments couverts de paille, évoque le charme et l'authenticité des ancêtres, offrant ainsi un cadre inspirant pour les amateurs d'art. Les jeux géants innovants «Moyà Kusakana» et «Moyà Kutala», qui mettent en valeur les œuvres captivantes des plasticiennes congolaises, ne font que magnifier cet espace attrayant et convivial.



Le nom «Moyà» signifiant «Viens», invite le public à défier ses papilles et à redécouvrir les saveurs de l'enfance, les arômes

de jeunesse et les délices traditionnels cuisinés autrefois par les grands-mères.

Hervé Brice Mampouya

Choubise Show s'apprête à célébrer l'événement avec faste

Le label Choubise Show organisera, du 4 au 8 mars à l'esplanade du Complexe sportif de Pointe-Noire, une kermesse visant à mettre en valeur les femmes entrepreneuses et celles qui s'illustrent dans leurs domaines respectifs.

C'est sur le thème « Innover au féminin : entreprises dirigées par les femmes » que se tiendra

la kermesse avec pour activités, entre autres, des expositions et vente de produits et services,

des formations et ateliers pratiques 100% gratuits pour les femmes souhaitant apprendre un métier dans le perlage, l'onglerie, la pâtisserie (gâteau d'anniversaire et pizza), le make-up, la maroquinerie...

Durant les quatre jours de kermesse auront également lieu une sensibilisation et des conférences sur la Journée internationale des droits de la femme (Importance et objectifs de la Journée des droits de la femme), la loi portant protection des femmes et filles victimes de violence dite loi Mouebara, le coaching en entrepreneuriat...

Ces différentes activités seront agrémentées par des animations culturelles et artistiques avec notamment des cours de Kizomba sans oublier les activités sportives. De nombreux jeux et une tombola permettront aux participants de décrocher des lots et cadeaux souvenirs.

Au terme des échanges divers, Choubise Show souhaite créer un réseautage profitable à tous.

H.B.M.

FESPAM 2025

Lydie Pongault rencontre les artistes de la diaspora à Paris

En prélude au lancement international de la douzième édition du Festival panafricain de musique (Fespam) prévu en juin au siège de l'Unesco à Paris, l'ambassade de la République du Congo a abrité une rencontre entre la ministre Lydie Pongault et les jeunes talents, chorégraphes, scénaristes et acteurs culturels de la diaspora.

La rencontre s'est tenue le 28 février dans la Salle verte de l'ambassade de la République du Congo en France. Présidée par la ministre de l'Industrie culturelle, touristique, artistique et des Loisirs, Lydie Pongault, en présence de l'ambassadeur délégué permanent de la République du Congo auprès de l'Unesco, Henri Ossebi, et du commissaire général du Fespam, Hugues Gervais Odaye, celle-ci a permis de vivre une séquence interactive avec les participants. L'objectif était d'établir des passerelles entre acteurs culturels de la diaspora et institutionnels en charge de la culture. Après le mot de bienvenue du Premier conseiller de l'ambassade de la République du Congo, Armand Rémy Balloud-Tabawe, les intervenants officiels ont présenté la douzième édition tournée vers l'avenir prévue à Brazzaville du 19 au 26 juillet.

Cette prochaine édition succède à la relance réussie sous l'impulsion du chef de l'État, Denis Sassou-N'Guesso. De ce fait, ce nouvel instant culturel emblématique réunira artistes, chercheurs et institutions pour explorer les enjeux économiques de la musique africaine à l'ère du numérique, avec, en ligne de mire, à en croire les organisateurs, une rencontre



Lydie Pongault lors de la rencontre du 28 février à Paris

qui s'annonce incontournable entre réflexion et performances exceptionnelles.

Lors des échanges interactifs, les préoccupations ont porté sur le choix des synergies à établir à partir de la culture ; comment assurer le relais des acquis engendrés par des artistes de

Biso ; comment assurer la continuité de ceux-ci grâce à la jeune génération. Des questionnements et des réponses qui ont ramené à justifier l'intérêt de cette rencontre du jour en impliquant les jeunes, ceux qui ont embrassé les premiers les pratiques numériques, thème du Fespam au de-

meurant. Constat est fait à ce jour : la musique a atteint un caractère international avec l'absence de barrière du fait soit de la langue, soit des frontières. C'est bien cette jeune génération à s'en être immédiatement appropriée.

Pour cette entrée dans l'univers numérique, la ministre a souhai-

té que le Fespam soit le point de départ, ou, plutôt, celui de la réinvention des modes de production et de distribution de nouveau de l'hyper-abondance des fichiers musicaux pour le dynamisme des industries culturelles.

Dans sa forme traditionnelle, le Fespam 2025, tel que présenté aux participants, offrira une gamme d'activités diversifiées, chacune contribuant à sa manière à la célébration et à la promotion de la musique africaine. Ces activités, soigneusement conçues, permettront de créer une expérience immersive et complète pour chaque participant. Au programme : spectacles musicaux ; un symposium ; une exposition d'instruments traditionnels de musique ; un marché de la musique africaine.

La présentation a suscité l'adhésion de la plupart des participants. Parmi ceux-ci, Genezio, Yorssy partenaire de scène du concert de Roga Roga au Zénith Paris La Villette et le représentant de TedMorgan Production, organisateur dudit concert. A l'unanimité, ils ont salué cette initiative et se sont dits prêts à aller vivre la prochaine célébration de la richesse et de la diversité de la musique africaine à Brazzaville.

Marie Alfred Ngoma

RÉFLEXION

Le bouclier d'Europe ...

Ce qui ressort à l'évidence des tensions que vit à nouveau la grande et très riche communauté européenne est bien le fait que les dirigeants de l'Union n'ont toujours pas pris la mesure de l'erreur stratégique qu'ils ont commise tout au long des dernières décennies en n'édifiant pas une communauté de défense tout à la fois autonome, puissante et structurée. En témoignent, de façon quelque peu brutale, les propos pour le moins sceptiques et agressifs du président américain, Donald Trump, et les actions provocatrices du chef d'Etat russe, Vladimir Poutine, qui font ces derniers temps la « Une » de tous les grands médias sur les cinq continents.

Ayant publié il y a quarante-trois ans, en 1982 précisément, alors

que l'Union soviétique multipliait les menaces contre le Vieux continent, un livre – « Le bouclier d'Europe » (1) – qui plaide pour l'autonomie militaire de la Communauté européenne, nous sommes plutôt bien placés pour dire que l'Union n'a pas d'autre issue aujourd'hui que de s'unir stratégiquement et donc de créer une institution qui sera plus efficace, plus coordonnée, mieux armée que l'Alliance Atlantique (OTAN) générée par les Etats-Unis au sortir de la Seconde Guerre mondiale.

Les débats qui ont accompagné ces dernières semaines, en Europe, la recherche de mesures efficaces afin de la protéger d'un conflit qui pourrait s'étendre au-delà de l'Ukraine et dont Vladimir Poutine ne cesse de brandir la menace démontrent

que ce risque de crise est enfin perçue comme très réelle par les dirigeants de l'Union. Ce qui, en bonne logique, devrait déboucher enfin et avec près de cinquante ans de retard sur la création du « Bouclier d'Europe » qui lui-même accroîtrait fortement l'indépendance de l'Union sur la scène stratégique mondiale.

Même si ce qui précède concerne essentiellement les nations du vieux continent, il est évident que la création d'une véritable Communauté européenne de défense constituerait une avancée majeure pour ses partenaires, en Afrique tout particulièrement. Elle permettrait, en effet, d'aider ce continent à résoudre les terribles problèmes qui menacent son intégrité et dont la crise que vit

la République démocratique du Congo donne la juste mesure.

Affaire à suivre avec la plus grande attention car la création du « Bouclier d'Europe » dont il est ici question et qui semble enfin sur le point de se concrétiser permettra de résoudre, mais aussi et surtout de prévenir les conflits qui menacent le continent. Une protection dont l'Europe elle-même et de façon plus générale la communauté mondiale a tout à gagner.

Question de simple bon sens qui aurait pu et dû être réglée depuis longtemps mais qui semble pouvoir l'être enfin.

Jean-Paul Pigasse

(1) « Le bouclier d'Europe ». Editions Seghers, 288 pages, paru le 10 septembre 1982.